

Le Pass' Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport, mis en place par l'État en 2021, permet à 5,4 millions de jeunes de 6 à 18 ans dont les familles sont déjà bénéficiaires soit de l'allocation de rentrée scolaire, soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés pour les 16/18 ans, de bénéficier d'une réduction de 50 € par enfant pour la prise en charge d'une licence ou adhésion :

- dans les associations sportives affiliées à une fédération
- en Quartier Prioritaire de la Ville, dans toutes les associations sportives agréées
- dans les Maisons Sport Santé.

Les familles ont reçu ou recevront un courrier qu'elles devront présenter entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Tous les documents nécessaires sont téléchargeables sur le site du gouvernement : www.sports.gouv.fr